

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

en exercice 9

présents 6

Votants 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil dix huit, le vingt et un mars à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 16 mars 2018

Présents : Mme COTTARD Francine, Mme LIOT Régine, Mme COUSSAUD Béatrice, M. CHAMBRE Damien, M. BERGER Xavier, M. LIOT Gérard

Absents : Mme GUILBAUD Marlyse, Mme DUPEUX Marie-Annick, M. DUPEUX Erick ;

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le projet d'affectation des résultats 2017.

Affectation des résultats 2017

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 au budget 2018 à la section d'investissement pour la somme de 250,00 € au compte R001 et le solde soit 1959,67 € au compte R002 à la section de fonctionnement.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT